Ministère chargé
du logement

Déclaration du prélèvement prévu à l'article L. 423-14 du Code de la construction et de l'habitation pour les Offices Publics de l'Habitat

(Annexe I)

N°14420*01

NOM DE L'ORGANISME :

SIREN : _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse :

I – CALCUL DU POTENTIEL FINANCIER :

	(1) RESSOURCES (en €)		Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Exercice N-5
1	Dotations et réserves *> Annexe III, Bilan Passif, compte 10*	+					
2	Part des plus-values nettes sur cessions immobilières correspondant aux ventes de logements à des particuliers pour l'exercice considéré *> Déclaratif*	-					
3	Report à nouveau *> Annexe III, Bilan Passif, compte 11*	+					
4	Résultat de l'exercice *> Annexe III, Bilan Passif, compte 12*	+					
5	Fonds propres venant en couverture de la garantie visée au 2ème alinea de l'art. L. 453-1 du CCH *> Déclaratif*	-					
6	Subventions d'investissement *> Annexe III, Bilan Passif, compte 13, colonne (3)*	+					
7	Subventions d'investissement à recevoir *> Annexe V, tableau 9, Etat des créances, tableau (1) renvois*	-					
8	Provisions *> Annexe III, Bilan Passif, comptes 14 + 15*	+					
9	Provisions pour gros entretien (PGE) *> Annexe III, Bilan Passif, compte 1572*	-					
10	Emprunts et dettes assimilées *> Annexe III, Bilan Passif, sous-total "Dettes financières"*	+					
11	Emprunts accordés pour financer des opérations de location-accession à la propriété immobilière visés à l'art. R. 331-76-5-1 du CCH *> Déclaratif*	-					
12	Dépôts et cautionnements reçus *> Annexe III, Bilan Passif, compte 165*	-					
13	Intérêts courus (sauf intérêts compensateurs) *> Annexe III, Bilan Passif, comptes 16881 + 16882*	-					
14	Emprunts d'une durée inférieure ou égale à un an à l'origine *> Déclaratif (sauf emprunts déduits en ligne 11)*	-					
16	**TOTAL RESSOURCES (1)**						

	(2) EMPLOIS (en €)		Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Exercice N-5
17	Valeur nette des immobilisations incorporelles *> Annexe III, Bilan Actif, compte 20*	+					
19	Valeur nette des immobilisations corporelles *> Annexe III, Bilan Actif, comptes 21 + 22*	+					
21	Valeur nette des immobilisations en cours *> Annexe III, Bilan Actif, compte 23*	+					
23	Valeur nette des immobilisations financières *> Annexe III, Bilan Actif, comptes 26 + 27*	+					
25	Intérêts courus (immobilisations financières) *> Compte 2768*	-					
27	Charges à répartir *> Annexe III, Bilan Actif, compte 481*	+					
29	Primes de remboursement des obligations *> Annexe III, Bilan Actif, compte 169*	+					
31	**TOTAL EMPLOIS (2)**						
32	**(3) POTENTIEL FINANCIER : (3) = (1) – (2)**						

Ministère chargé du logement

Déclaration du prélèvement prévu à l'article L. 423-14 du Code de la construction et de l'habitation pour les Offices Publics de l'Habitat

(annexe I)

cerfa N°14420*01

	CALCUL DES POTENTIELS FINANCIERS PAR LOGEMENT		Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Exercice N-5
33	**(A) = Nb de logements ordinaires sur lesquels l'organisme détient un droit réel au 31/12** *> Annexe VI, fiche 2*	+					
34	**(B) = Nb d'équivalents-logements (foyers et résidences), au sens du B. 4°de l'art. R. 302-14 du CCH, sur lesquels l'organisme détient un droit réel au 31/12** *> Annexe VI, fiche 2*	+					
35	**(C) = Nb total de logements au 31/12 (logements + équivalents-logements)** **(C) = (A) + (B)**						
36	**POTENTIEL FINANCIER PAR LOGEMENT = (3) / (C)**						

37	**MOYENNE DES POTENTIELS FINANCIERS PAR LOGEMENT (Exercices N-1 à N-5)**	

II – CALCUL DU PLAFONNEMENT DU PRÉLÈVEMENT :

38	**Nb total de logements au 31/12/N-6 (logements + équivalents-logements)**	
39	**Nb de logements acquis auprès d'un autre organisme HLM ou d'une SEM entre le 01/01/N-5 et le 31/12/N-1**	
40	**Nb total de logements au 31/12/N-1 (logements + équivalents-logements)**	
41	**TC = Taux de croissance moyen du parc (entre 31/12/N-6 et 31/12/N-1)**	

	(4) RESSOURCES de l'année N-1 (en €)		Exercice N-1
42	Loyers et redevances *> Annexe IV, Compte de Résultat, Produits, comptes 7041 + 7042 + 7043 + 7046*	+	
43	Indemnités d'occupation des logements *> Balance, extrait du compte 7048*	+	
44	Produits financiers *> Balance, total des comptes 76*	+	
45	Dividendes issus des sociétés de construction constituées en application du titre Ier du Livre II du CCH pour la réalisation d'immeubles à usage d'habitation ou professionnel et d'habitation en accession à la propriété *> Déclaratif : compte 761 partiel*	-	
46	Produits financiers issus des sociétés de construction constituées en application du titre Ier du Livre II du CCH pour la réalisation d'immeubles à usage d'habitation ou professionnel et d'habitation en accession à la propriété *> Déclaratif : compte 768 partiel*	-	
47	**TOTAL DES LOYERS, REDEVANCES ET PRODUITS (4)**		

48	**PLAFOND (en €) =** *Si TC < 0%, Plafond = Total (4) x 8 %* *Si 0% < TC < 8%, Plafond = Total (4) x (8 % - TC)* *Si TC > 8%, Plafond = 0*	

49	**Je déclare bénéficier d'un plan de rétablissement d'équilibre de la CGLLS ou d'un plan de consolidation, ou en avoir bénéficié dans les 5 dernières années :** **OUI / NON** *(rayer la mention inutile)*	**Le déclarant certifie l'exactitude des mentions portées ci-dessus.** **NOM, prénom et qualité du déclarant :** **Date de la déclaration : _ _ / _ _ / 20 _ _** **Timbre de l'organisme et signature du déclarant :**

Ministère chargé
du logement

Déclaration du prélèvement prévu à l'article L. 423-14 du Code de la construction et de l'habitation pour les SA d'HLM et les SA Coopératives d'HLM

(Annexe II)

cerfa
N°14420*01

NOM DE L'ORGANISME :

SIREN : _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse :

I – CALCUL DU POTENTIEL FINANCIER :

	(1) RESSOURCES * (en €)		Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Exercice N-5
1	Capital et réserves *> Annexe I, Bilan Passif, compte 10*	+					
2	Part des plus-values nettes sur cessions immobilières correspondant aux ventes de logements à des particuliers pour l'exercice considéré *> Déclaratif*	-					
3	Report à nouveau *> Annexe I, Bilan Passif, compte 11*	+					
4	Résultat de l'exercice *> Annexe I, Bilan Passif, compte 12*	+					
5	Fonds propres venant en couverture de la garantie visée au 2ème alinea de l'art. L. 453-1 du CCH *> Déclaratif*	-					
6	Subventions d'investissement *> Annexe I, Bilan Passif, compte 13, colonne (3)*	+					
7	Subventions d'investissement à recevoir *> Annexe II, fiche 7, État des créances, tableau (1) renvois*	-					
8	Provisions *> Annexe I, Bilan Passif, comptes 14 + 15*	+					
9	Provisions pour gros entretien (PGE) *> Annexe I, Bilan Passif, compte 1572*	-					
10	Emprunts et dettes assimilées *> Annexe I, Bilan Passif, sous-total "Dettes financières"*	+					
11	Emprunts accordés pour financer des opérations de location-accession à la propriété immobilière visés à l'art. R. 331-76-5-1 du CCH *> Déclaratif*	-					
12	Dépôts et cautionnements reçus *> Annexe I, Bilan Passif, compte 165*	-					
13	Intérêts courus (sauf intérêts compensateurs) *> Annexe I, Bilan Passif, comptes 1688 (sauf 16883) + 1718 + 1748 + 1788 + 5186*	-					
14	Emprunts d'une durée inférieure ou égale à un an à l'origine *> Déclaratif (sauf emprunts déduits en ligne 11)*	-					
15	Concours bancaires courants *> Annexe I, Bilan Passif, compte 519 (sauf emprunts déduits en ligne 11)*	-					
16	**TOTAL RESSOURCES (1)**						

	(2) EMPLOIS * (en €)		Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Exercice N-5
17	Valeur nette des immobilisations incorporelles *> Annexe I, Bilan Actif, compte 20*	+					
19	Valeur nette des immobilisations corporelles *> Annexe I, Bilan Actif, comptes 21 + 22*	+					
21	Valeur nette des immobilisations en cours *> Annexe I, Bilan Actif, compte 23*	+					
23	Valeur nette des immobilisations financières *> Annexe I, Bilan Actif, comptes 26 + 27*	+					
25	Intérêts courus (immobilisations financières) *> Comptes 2678 + 2768*	-					
27	Charges à répartir *> Annexe I, Bilan Actif, compte 481*	+					
29	Primes de remboursement des obligations *> Annexe I, Bilan Actif, compte 169*	+					
31	**TOTAL EMPLOIS (2)**						
32	**(3) POTENTIEL FINANCIER * : (3) = (1) – (2)**						

* *Les investissements et financements des opérations financées en application des articles 199 undecies C et 217 undecies du code général des impôts ne sont pas retenus dans le calcul du potentiel financier par logement avant la cinquième année suivant leur mise en service.*

Ministère chargé du logement

Déclaration du prélèvement prévu à l'article L. 423-14 du Code de la construction et de l'habitation pour les SA d'HLM et les SA Coopératives d'HLM

(annexe II)

cerfa N°14420*01

	CALCUL DES POTENTIELS FINANCIERS PAR LOGEMENT		Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Exercice N-5
33	**(A) = Nb de logements ordinaires sur lesquels l'organisme détient un droit réel au 31/12** *> Annexe IV-1, fiche 3*	+					
34	**(B) = Nb d'équivalents-logements (foyers et résidences), au sens du B. 4°de l'art. R. 302-14 du CCH, sur lesquels l'organisme détient un droit réel au 31/12** *> Annexe IV-1, fiche 3*	+					
35	**(C) = Nb total de logements au 31/12 (logements + équivalents-logements) (C) = (A) + (B)**						
36	**POTENTIEL FINANCIER PAR LOGEMENT = (3) / (C)**						

37	**MOYENNE DES POTENTIELS FINANCIERS PAR LOGEMENT (Exercices N-1 à N-5)**	

II – CALCUL DU PLAFONNEMENT DU PRÉLÈVEMENT :

38	**Nb total de logements au 31/12/N-6 (logements + équivalents-logements)**	
39	**Nb de logements acquis auprès d'un autre organisme HLM ou d'une SEM entre le 01/01/N-5 et le 31/12/N-1**	
40	**Nb total de logements au 31/12/N-1 (logements + équivalents-logements)**	
41	**TC = Taux de croissance moyen du parc (entre 31/12/N-6 et 31/12/N-1)**	

	(4) RESSOURCES de l'année N-1 (en €)		Exercice N-1
42	Loyers et redevances *> Annexe I, Compte de Résultat, Produits, comptes 7041 + 7042 + 7043 + 7046*	+	
43	Indemnités d'occupation des logements *> Balance, extrait du compte 7048*	+	
44	Produits financiers *> Balance, total des comptes 76*	+	
45	Dividendes issus des sociétés de construction constituées en application du titre Ier du Livre II du CCH pour la réalisation d'immeubles à usage d'habitation ou professionnel et d'habitation en accession à la propriété *> Annexe I, Compte de Résultat, Produits, compte 7612*	-	
46	Produits financiers issus des sociétés de construction constituées en application du titre Ier du Livre II du CCH pour la réalisation d'immeubles à usage d'habitation ou professionnel et d'habitation en accession à la propriété *> Annexe I, Compte de Résultat, Produits, compte 7681*	-	
47	**TOTAL DES LOYERS, REDEVANCES ET PRODUITS (4)**		

48	**PLAFOND (en €) =** *Si TC < 0%, Plafond = Total (4) x 8 %* *Si 0% < TC < 8%, Plafond = Total (4) x (8 % - TC)* *Si TC > 8%, Plafond = 0*	

49	**Je déclare bénéficier d'un plan de rétablissement d'équilibre de la CGLLS ou d'un plan de consolidation, ou en avoir bénéficié dans les 5 dernières années :** **OUI / NON** *(rayer la mention inutile)*	**Le déclarant certifie l'exactitude des mentions portées ci-dessus.** **NOM, prénom et qualité du déclarant :** **Date de la déclaration : _ _ / _ _ / 20 _ _** **Timbre de l'organisme et signature du déclarant :**

Ministère chargé
du logement

Déclaration du prélèvement prévu à l'article L. 423-14 du Code de la construction et de l'habitation pour les Sociétés d'Economie Mixte

(Annexe III)

cerfa
N°14420*01

NOM DE LA SEM :

SIREN : _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse :

I – CALCUL DU POTENTIEL FINANCIER :

	(1) RESSOURCES * (en €)		Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Exercice N-5
1	Capital et réserves x clé de répartition [a] *> Compte 10*	+					
2	Part des plus-values nettes sur cessions immobilières correspondant aux ventes de logements à des particuliers pour l'exercice considéré *> Déclaratif*	-					
3	Report à nouveau x clé de répartition [a] *> Compte 11*	+					
4	Résultat de l'exercice x clé de répartition [a] *> Compte 12*	+					
6	Subventions d'investissement nettes relatives aux logements conventionnés *> Compte 13*	+					
7	Subventions d'investissement à recevoir relatives aux logements conventionnés *> Compte 441*	-					
8	Provisions x clé de répartition [a] *> Comptes 14 + 15*	+					
9	Provisions pour gros entretien (PGE) x clé de répartition [a] *> Compte 1572*	-					
10	Emprunts et dettes assimilées relatifs aux logements conventionnés *> Comptes 16 + 17*	+					
11	Emprunts accordés pour financer des opérations de location-accession à la propriété immobilière visés à l'art. R. 331-76-5-1 du CCH *> Déclaratif*	-					
12	Dépôts et cautionnements reçus relatifs aux logements conventionnés *> Compte 165*	-					
13	Intérêts courus (sauf intérêts compensateurs) portant sur les emprunts enregistrés en comptes 16 et 17 relatifs aux logements conventionnés *> Comptes 1688 (sauf compte 168843) + 1718 + 1748 + 1788*	-					
14	Emprunts d'une durée inférieure ou égale à un an à l'origine relatifs aux logements conventionnés *> Déclaratif (sauf emprunts déduits en ligne 11)*	-					
16	**TOTAL RESSOURCES (1)**						

	(2) EMPLOIS * (en €)		Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Exercice N-5
17	Valeur nette des immobilisations incorporelles relatives aux logements conventionnés *> Compte 20*	+					
18	Valeur nette des immobilisations incorporelles mixtes [b] x clé de répartition [a] *> Compte 20*	+					
19	Valeur nette des immobilisations corporelles relatives aux logements conventionnés *> Comptes 21 + 22*	+					
20	Valeur nette des immobilisations corporelles mixtes [b] x clé de répartition [a] *> Comptes 21 + 22*	+					
21	Valeur nette des immobilisations en cours relatives aux logements conventionnés *> Compte 23*	+					
22	Valeur nette des immobilisations en cours mixtes [b] x clé de répartition [a] *> Compte 23*	+					
23	Valeur nette des immobilisations financières relatives aux logements conventionnés *> Comptes 26 + 27*	+					
24	Valeur nette des immobilisations financières mixtes [b] x clé de répartition [a] *> Comptes 26 + 27*	+					
25	Intérêts courus (immobilisations financières) relatifs aux logements conventionnés *> Comptes 2678 + 2688 + 2768*	-					
26	Intérêts courus mixtes [b] (immobilisations financières) x clé de répartition [a] *> Comptes 2678 + 2688 + 2768*	-					
27	Charges à répartir relatives aux logements conventionnés *> Compte 481*	+					
28	Charges à répartir mixtes [b] x clé de répartition [a] *> Compte 481*	+					
29	Primes de remboursement des obligations relatives aux logements conventionnés *> Compte 169*	+					
30	Primes de remboursement mixtes [b] des obligations x clé de répartition [a] *> Compte 169*	+					
31	**TOTAL EMPLOIS (2)**						
32	**(3) POTENTIEL FINANCIER * : (3) = (1) – (2)**						

Ministère chargé du logement

Déclaration du prélèvement prévu à l'article L. 423-14 du Code de la construction et de l'habitation pour les Sociétés d'Economie Mixte

(Annexe III)

cerfa N°14420*01

	CALCUL DES POTENTIELS FINANCIERS PAR LOGEMENT		Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Exercice N-5
33	(A) = Nb de logements conventionnés ordinaires au 31/12	+					
34	(B) = Nb d'équivalents-logements conventionnés (foyers et résidences) au 31/12, au sens du B. 4°de l'art. R. 302-14 du CCH	+					
35	(C) = Nb total de logements conventionnés au 31/12 (logements + équivalents-logements) (C) = (A) + (B)						
36	POTENTIEL FINANCIER PAR LOGEMENT = (3) / (C)						

37	MOYENNE DES POTENTIELS FINANCIERS PAR LOGEMENT (Exercices N-1 à N-5)	

II – CALCUL DU PLAFONNEMENT DU PRÉLÈVEMENT :

38	Nb total de logements conventionnés au 31/12/N-6 (logements + équivalents-logements)	
39	Nb de logements conventionnés acquis auprès d'un autre organisme HLM ou d'une SEM entre le 01/01/N-5 et le 31/12/N-1	
40	Nb total de logements conventionnés au 31/12/N-1 (logements + équivalents-logements)	
41	TC = Taux de croissance moyen du parc (entre 31/12/N-6 et 31/12/N-1)	

	(4) RESSOURCES de l'année N-1 (en €)		Exercice N-1
42	Loyers et redevances (logements conventionnés) *> Compte 702*	+	
43	Indemnités d'occupation des logements (logements conventionnés) *> Déclaratif*	+	
44	Produits financiers x clé de répartition [(a)] *> Compte 76*	+	
45	Dividendes issus des sociétés de construction constituées en application du titre Ier du Livre II du CCH pour la réalisation d'immeubles à usage d'habitation ou professionnel et d'habitation en accession à la propriété x clé de répartition [(a)] *> Déclaratif*	-	
46	Produits financiers issus des sociétés de construction constituées en application du titre Ier du Livre II du CCH pour la réalisation d'immeubles à usage d'habitation ou professionnel et d'habitation en accession à la propriété x clé de répartition [(a)] *> Déclaratif*	-	
47	TOTAL DES LOYERS, REDEVANCES ET PRODUITS (4)		

48	PLAFOND (en €) = *Si TC < 0%, Plafond = Total (4) x 8 %* *Si 0% < TC < 8%, Plafond = Total (4) x (8 % - TC)* *Si TC > 8%, Plafond = 0*	

49	Je déclare bénéficier d'un plan de rétablissement d'équilibre de la CGLLS ou d'un plan de consolidation, ou en avoir bénéficié dans les 5 dernières années : OUI / NON *(rayer la mention inutile)*	Le déclarant certifie l'exactitude des mentions portées ci-dessus. NOM, prénom et qualité du déclarant : Date de la déclaration : _ _ / _ _ / 20 _ _ Timbre de la SEM et signature du déclarant :

(a) Pour les SEM multi-activités, certains emplois et ressources sont affectés spécifiquement au logement conventionné et sont donc déclarés directement par l'organisme. En revanche les emplois et ressources non affectés à la seule activité logement conventionné doivent être retraités pour être ventilés entre l'activité logement conventionné et les autres activités en fonction de clés de répartition. Ces clés sont calculées de manière similaire à la méthode choisie par l'organisme pour déterminer la part variable de la cotisation additionnelle, mais seuls les logements conventionnés doivent être pris en compte pour le calcul. Les clés de répartition sont calculées à partir des comptes des 5 derniers exercices clos (N-1 à N-5) et appliquées respectivement aux exercices correspondants.

(b) Les immobilisations mixtes sont celles relatives à la fois à l'activité logement conventionné et à d'autres activités.

* *Les investissements et financements des opérations financées en application des articles 199 undecies C et 217 undecies du code général des impôts ne sont pas retenus dans le calcul du potentiel financier par logement avant la cinquième année suivant leur mise en service.*

Ministère chargé du logement

Déclaration du prélèvement prévu à l'article L. 423-14 du Code de la construction et de l'habitation pour les groupes

(Annexe IV)

cerfa N°14420*01

I – DÉCLARATION DE COMPOSITION DU GROUPE :

NOM DU GROUPE :	PERIMÈTRE DU GROUPE :
Tête de groupe (HLM ou SEM) : SIREN, nom et adresse du siège social	**- Tête de groupe : SIREN, nom, adresse** **- Membre 1 : SIREN, nom, adresse** **- Membre 2 : SIREN, nom, adresse** **- Membre N : SIREN, nom, adresse**

II – CALCUL DU POTENTIEL FINANCIER DU GROUPE :

			DONNÉES CUMULÉES DU GROUPE				
	POTENTIEL FINANCIER :		Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Exercice N-5
	(1) RESSOURCES * (en €)						
1	Capital, dotations et réserves	+					
2	Part des plus-values nettes sur cessions immobilières correspondant aux ventes de logements à des particuliers pour l'exercice considéré	-					
3	Report à nouveau	+					
4	Résultat de l'exercice	+					
5	Fonds propres venant en couverture de la garantie visée au 2ème alinea de l'art. L. 453-1 du CCH	-					
6	Subventions d'investissement	+					
7	Subventions d'investissement à recevoir	-					
8	Provisions	+					
9	Provisions pour gros entretien (PGE)	-					
10	Emprunts et dettes assimilées	+					
11	Emprunts accordés pour financer des opérations de location-accession à la propriété immobilière visés à l'art. R. 331-76-5-1 du CCH	-					
12	Dépôts et cautionnements reçus	-					
13	Intérêts courus (sauf intérêts compensateurs)	-					
14	Emprunts d'une durée inférieure ou égale à un an à l'origine *(sauf emprunts déduits en ligne 11)*	-					
15	Concours bancaires courants *(sauf emprunts déduits en ligne 11)*	-					
16	**TOTAL RESSOURCES (1)**						
	(2) EMPLOIS * (en €)						
17	Valeur nette des immobilisations incorporelles *(relatives aux logements conventionnés pour les membres SEM)*	+					
18	Valeur nette des immobilisations incorporelles mixtes x clé de répartition *(pour les membres SEM uniquement)*	+					
19	Valeur nette des immobilisations corporelles *(relatives aux logements conventionnés pour les membres SEM)*	+					
20	Valeur nette des immobilisations corporelles mixtes x clé de répartition *(pour les membres SEM uniquement)*	+					
21	Valeur nette des immobilisations en cours *(relatives aux logements conventionnés pour les membres SEM)*	+					
22	Valeur nette des immobilisations en cours mixtes x clé de répartition *(pour les membres SEM uniquement)*	+					
23	Valeur nette des immobilisations financières *(relatives aux logements conventionnés pour les membres SEM)*	+					
24	Valeur nette des immobilisations financières mixtes x clé de répartition *(pour les membres SEM uniquement)*	+					
25	Intérêts courus (immobilisations financières) *(relatifs aux logements conventionnés pour les membres SEM)*	-					
26	Intérêts courus mixtes (immobilisations financières) x clé de répartition *(pour les membres SEM uniquement)*	-					
27	Charges à répartir *(relatives aux logements conventionnés pour les membres SEM)*	+					
28	Charges à répartir mixtes x clé de répartition *(pour les membres SEM uniquement)*	+					
29	Primes de remboursement des obligations *(relatives aux logements conventionnés pour les membres SEM)*	+					
30	Primes de remboursement mixtes des obligations x clé de répartition *(pour les membres SEM uniquement)*	+					
31	**TOTAL EMPLOIS (2)**						
32	**(3) POTENTIEL FINANCIER * : (3) = (1) – (2)**						

	CALCUL DES POTENTIELS FINANCIERS PAR LOGEMENT DU GROUPE		Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4	Exercice N-5
33	**(A) = Nb de logements ordinaires sur lesquels le groupe détient un droit réel au 31/12** [(a)]	+					
34	**(B) = Nb d'équivalents-logements, au sens du B. 4°de l'art. R. 302-14 du CCH, sur lesquels le groupe détient un droit réel au 31/12** [(a)]	+					
35	**(C) = Nb total de logements du groupe au 31/12 (logements + équivalents-logements) (C) = (A) + (B)**						
36	**POTENTIEL FINANCIER PAR LOGEMENT DU GROUPE = (3) / (C)**						

37	**MOYENNE DES POTENTIELS FINANCIERS PAR LOGEMENT DU GROUPE (Exercices N-1 à N-5)**	

Le déclarant certifie l'exactitude des mentions portées ci-dessus.

NOM, prénom et qualité du déclarant :
Date de la déclaration :
Timbre de l'organisme et signature du déclarant :

[(a)] *Pour les membres SEM, les logements considérés sont les logements conventionnés mentionnés à l'art L. 423-14 du CCH, à savoir les logements à usage locatif et les logements-foyers appartenant à la SEM et conventionnés dans les conditions définies à l'art L 351-2 du même code ou, dans les départements d'outre mer, construits, acquis ou améliorés avec le concours financier de l'État.*

* *Les investissements et financements des opérations financées en applicationdes articles 199 undecies C et 217 undecies du code général des impôts ne sont pas retenus dans le calcul du potentiel financier par logement avant la cinquième année suivant leur mise en service.*